RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00197
Numéro SIREN : 847 861 192
Nom ou dénomination : AB TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2021 sous le numéro de dépôt 3072

AB TRAVAUX
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 RUE HENRI TROYAT 45100 ORLEANS
847 861 192 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2020

Le trente novembre deux mille vingt, à seize heures, les associés de la société AB TRAVAUX se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 22 Rue Henri Troyat 45100 ORLEANS, sur convocation faite par recommandée, adressée le 04 novembre 2020 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par M.ALKHAZOV Bekkhan, en sa qualité de Président de la Société.

M. ASKHABOV ALI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- la feuille de présence et la liste des associés,

- la demande d'agrément en date du 1er novembre 2020,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AB
AA

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,

- Agrément d'une cession d'actions, démission Directeur général

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide d'agréer la cession par Monsieur ASKHABOV ALI au profit de M.ALKHAZOV, de la totalité de ses actions soit 1 000 actions sur les 1 000 actions lui appartenant dans la Société, moyennant le prix total de 1 000euros, soit 1 euro par action. Monsieur ASKHABOV ALI démissionne également de son poste de Directeur général.

L'Assemblée Générale charge son président, de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le secrétaire